PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n°2004-436 du 18 Octobre 2004
portant nomination des directeurs à la gendarmerie nationale.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu, le décret n° 2001-195 du 11 avril 2001 portant organisation et fonctionnement de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à la gendarmerie
nationale en qualité de :

- **Directeur de l'organisation et de l'emploi :**
  Commandant Bellarmin NDONGUI

- **Directeur du personnel et de la formation :**
  Colonel Rigobert BABASSANA – BOTOKA

- **Directeur des services financiers :**
  Commissaire - lieutenant-colonel Hubert Christophe KOMBELE

- **Directeur technique des renseignements judiciaires et de la documentation :**
  Commandant Samuel Christian NSANSA

- **Directeur du matériel :**
  Colonel Jean Paul DATHET

- **Directeur des transmissions :**
  Colonel Maurice BOKOLO – NDOSSA

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-436

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2004

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,

Général de division Jacques Yvon NDOLOU